



Assemblée générale

Distr. limitée
3 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Troisième Commission

Point 68 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Chine, Comores, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Koweït, Lesotho, Libye, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour, Soudan, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe : amendement au projet de résolution révisé [A/C.3/77/L.44/Rev.1](#)

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Avant le paragraphe 1 du dispositif, *insérer* un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international ;

